

*Questions orales*

**Mlle Bégin:** J'aimerais étoffer la réponse visiblement incomplète que j'ai donné plus tôt. La première requête que le gouvernement de la Colombie-Britannique m'a adressée en ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être, était de l'ordre de 16 millions de dollars. Le gouvernement provincial, qui était divisé sur cette question, a finalement décidé de mettre en œuvre un programme qui ne coûterait que quatre millions, ce qui ne l'empêche pas d'être toujours divisé à ce sujet.

J'ai dit qu'il était inutile que le gouvernement d'une province en particulier fasse valoir des circonstances spéciales, comme un plus grand nombre de toxicomanes, pour tenter d'obtenir plus d'argent parce que toutes les provinces ont des problèmes particuliers d'un genre ou d'un autre et leur règlement relève de l'accord très généreux sur la formule globale de financement en matière de santé.

\* \* \*

[Français]

**LES LANGUES OFFICIELLES**

ON DEMANDE SI LES PROVINCES VONT ÊTRE AMENÉES À SE RENDRE COMPTABLES DES SOMMES FÉDÉRALES UTILISÉES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES OFFICIELLES

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État et elle concerne les ententes fédérales-provinciales en matière de paiements formulaires à l'appui de l'enseignement des langues officielles du pays.

Puisque cette question a maintes fois été l'objet de questions de ma part ainsi que d'autres députés, j'aimerais savoir si les provinces vont être amenées à se rendre comptables des sommes fédérales qu'elles utilisent pour fins d'enseignement des langues officielles. De plus, puisque ces ententes se terminent en mars 1979, est-ce que le secrétaire d'État peut dire quand vont commencer les négociations sur ce dossier, et s'il entend exiger des provinces une comptabilité absolue des sommes fédérales dépensées à l'appui de l'éducation des langues officielles?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Oui, monsieur l'Orateur, je vais commencer au début de la semaine prochaine la négociation d'un nouvel accord avec les provinces.

[Traduction]

La Chambre ne s'attend certainement pas à ce que je lui expose en détails le contenu de nos propositions. Je voudrais dire bien haut aux députés que le gouvernement n'a nullement l'intention de diminuer ses efforts dans ce domaine. Ce qui nous intéresse, c'est que l'on rende mieux compte des activités et qu'on atteigne les objectifs de l'entente. Nous proposerons de réduire les paiements prévus dans le cadre de l'entente au profit de ceux qui ne le sont pas. Je pense que c'est à peu près

[M. Fraser.]

tout ce que je peux dire au sujet de la position que nous adopterons à l'occasion de la conférence.

\* \* \*

**LES STUPÉFIANTS**

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'AIDE FINANCIÈRE EN VUE DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'HÉROÏNOMANES

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puisque ma question a trait à l'obligation du gouvernement de respecter les engagements pris, je la poserai au vice-premier ministre.

Un ancien titulaire d'un portefeuille important dans le gouvernement a-t-il pris un quelconque engagement à l'égard de la Colombie-Britannique au sujet du programme de lutte contre l'héroïnomanie? Le gouvernement a-t-il l'intention d'honorer l'engagement pris par cet ancien ministre? Si le vice-premier ministre ne peut pas nous répondre actuellement, peut-il s'engager à étudier le dossier pour nous en communiquer les détails? Peut-il également nous dire si c'est la politique du gouvernement de respecter les promesses que des anciens ministres auraient pu faire aux provinces, notamment à la Colombie-Britannique, sur des questions de cet ordre?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je pense que le chef de l'opposition se rend bien compte que c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est chargé, au nom du gouvernement, d'administrer ce programme.

Si un ministre habilité par le gouvernement à le faire avait effectivement pris un engagement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social serait au courant et l'entérinerait. Je trouve compréhensible que l'ancien ministre de la Justice en sa qualité de ministre originaire de la province de la Colombie-Britannique, ait pu afficher, comme je le fais en bien des occasions pour ma province, une attitude sympathique et ouverte à l'égard de certains projets. Il ne faudrait cependant pas interpréter cette attitude comme un engagement ferme, car il n'en est rien. En ce qui concerne les responsabilités ministérielles, c'est bien sûr au ministre investi des responsabilités à l'égard de ces programmes qu'il appartient d'exprimer la politique du gouvernement. Il s'agit en l'occurrence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. Clark:** Afin de dissiper tout malentendu à ce sujet, monsieur l'Orateur, le vice-premier ministre veut-il dire que l'ancien ministre de la Justice ne parlait pas au nom du gouvernement du Canada lorsqu'il a pris cet engagement au nom du gouvernement?

**M. MacEachen:** Le chef de l'opposition a demandé s'il y avait eu engagement. Voilà qu'il affirme qu'il y a eu engagement. Il ne devrait pas poser de questions à propos de choses dont il s'est lui-même informé.

**Des voix:** Bravo!**Des voix:** Oh, oh!